

Bordereau attestant l'exactitude des informations - POINTE A PITRE - 9712 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 16/06/2025 - B2025/002646 - 2022 B 00847 - 912 407 574 - A.R BAT

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS A.R BAT		Près de Château d'Eau POUCET 97190 Le Gosier	
SIRET	9 1 2 4 0 7 5 7 4 0 0 0 1 7		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	2 034	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
	France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies
	Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Autres dispositifs
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	8 138	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET YACIN 100 rue de la République 97100 BAI			
Tél: 069023 1100		Tél:	
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visueur conventionné:			Date:
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné			Lieu: Le Gosier
Examen de conformité fiscale (ECF)			Qualité et nom du signataire: Président SAS
			Signature: BOU FERRA Nassif

N°	2065 bis 2025
----	------------------

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions						e	
autres que celles visées en (a),						f	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)	

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :			
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
				Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8	
M. BOU FERRAA Antonio Associé POUCKET								
97190 LE GOSIER	5	2024						
M. BOU FERRAA Nassif Président Poucet								
97190 LE GOSIER	5	2024						
M. BOU FERRAA Tamy Associé POUCKET								
97190 LE GOSIER	3	2024						
M. MATTA Elie Associé 106 Domaine DORVILLE								
97122 BAIE MAHAULT	2	2024						

REMUNERATIONS				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				28 052
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice		
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice		

Désignation de l'entreprise SAS A.R BAT

Néant ☐

Adresse de l'entreprise Près de Château d'Eau

97190 Le Gosier

Numéro SIRET * 9 1 2 4 0 7 5 7 4 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 | Durée de l'exercice précédent * 1 2

ACTIF

Brut
1Amortissements - Provisions
2Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 4Exercice N-1 clos le
3 1 1 2 2 0 2 3Net
3Net
4

ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *		028	27 543	030	8 265	19 278	23 078
	Immobilisations financières * (1)		040		042			
	Total I (5)		044	27 543	048	8 265	19 278	23 078
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	22 360	052		22 360	31 350
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	102 838	070	514	102 324	35 291
		Autres * (3)	072	2 320	074		2 320	
ACTIF CIRCULANT	Valeurs mobilières de placement		080	15	082		15	15
	Disponibilités		084	1 697	086		1 697	48 069
	Charges constatées d'avance *		092		094			
	Total II		096	129 231	098	514	128 716	114 726
	Total général (I+II)		110	156 774	112	8 779	147 994	137 803

PASSIF

Exercice N
NET 1Exercice N-1
NET 2

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 500		1 500
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131				
	Report à nouveau		134		97 160		36 760
	Résultat de l'exercice		136		9 867		60 400
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142		108 527		98 660
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		154				
	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		10 000		
	Fournisseurs et comptes rattachés		166		6 936		25 247
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169	8 191			10 460
	Comptes courants d'associés		173		7 920		1 836
	Autres dettes		175		1 600		1 600
	Produits constatés d'avance		174				
	Total III		176		39 468		39 143
	Total général (I + II + III)		180		147 994		137 803
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Exercice N clos le							Exercice N-1 clos le								
3	1	1	2	2	0	2	4	3	1	1	2	2	0	2	3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210				
	Production vendue	biens		215		214				
		services *		217		218	223 609		298 220	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	(8 990)		18 160	
	Production immobilisée *					224				
	Subventions d'exploitation reçues					226				
	Autres produits					230	3		109	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	214 622		316 490	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	206			
	Variation de stock (marchandises) *					236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	100 915		108 006	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240				
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	61 663		104 874	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	1 048	)	244	1 048		621	
	Rémunérations du personnel *					250	28 052		35 348	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	3 901		4 644	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce		255		)	254	5 273		2 936	
	Dotations aux provisions					256	514			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	61		8
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
	Total des charges d'exploitation (II)						264	201 633		256 438
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	12 989		60 051	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)			280	0			
	Produits exceptionnels		(IV)			290	1 155		397	
	Charges financières		(V)			294	6		(0)	
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			300	3 967		49
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348						
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)			306	305			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	9 867		60 400	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	9 867	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles *					322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324	305			
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	Entreprise nouvelles (44 sexes)	986		Zone franche urbaine (44 octes A)	987		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138	342	
	(FRR) France Ruralités Revitalisation (art 44 quinquies A)	181		Jeune entreprise innovante (44 sexes A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		
	Divers* ZFA NG (44 quaterdecies)	345	8 138	Investissements et souscriptions outre-mer	344		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art 44 sexdecies)	992	350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					993			8 138	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	2 034	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I S. seulement)					356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat							360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	2 034	372			

Désignation de l'entreprise : SAS A.R BAT

Néant ☐ *

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise SAS A.R BAT

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	514	654		656	514
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682	514	684		686	514

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982
Déficits reportables		984
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis
Déficits de l'exercice		860
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter
Total des déficits restant à reporter (870 - 984 - 860)		870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	20 475
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 648
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E 2025

5

Désignation de l'entreprise : SAS A.R BAT				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	2
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	223 609
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	223 609
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				53	
TOTAL 2				144	3
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	110 554
Variation négative des stocks				145	8 990
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	52 183
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	61
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	171 788
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	51 824
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	51 824
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	223 609	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2024	160	31/12/2024
Date de cessation				186	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises, qualification des effectifs.					

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1

2

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 9 1 2 4 0 7 5 7 4 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.R BAT

ADRESSE (voie) Près de Château d'Eau POU CET

CODE POSTAL 97190 VILLE Le Gosier

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	15
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	4	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	15

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M.	Nom de famille	BOU FERRAA	Prénom(s)	Antonio
Nom d'usage		% de détention	33.33	Nb de parts ou actions	5
Naissance :	Date	N° Département	97	Commune	BAIE MAHAULT
Pays	FR				
Adresse :	N°	Voie	POUCET		
Code postal	97190	Commune	LE GOSIER	Pays	France
Titre (2)	M.	Nom de famille	BOU FERRAA	Prénom(s)	Nassif
Nom d'usage		% de détention	33.33	Nb de parts ou actions	5
Naissance :	Date	N° Département		Commune	LIBAN
Pays	LB				
Adresse :	N°	Voie	Poucet		
Code postal	97190	Commune	LE GOSIER	Pays	France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)2
2(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 9 1 2 4 0 7 5 7 4 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.R BAT

ADRESSE (voie) Près de Château d'Eau POU CET

CODE POSTAL 97190 VILLE Le Gosier

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	15
TOTAL DES LIGNES 901 - 903	905	4	TOTAL DES LIGNES 902 - 904	906	15

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom de famille BOU FERRAA Prénom(s) Tomy

Nom d'usage % de détention 20.00 Nb de parts ou actions 3

Naissance : Date 050902 N° Département 97 Commune BAIE MAHAULT Pays FR

Adresse : N° Voie POU CET

Code postal 97190 Commune LE GOSIER Pays France

Titre (2) M. Nom de famille MATTA Prénom(s) Elie

Nom d'usage % de détention 13.33 Nb de parts ou actions 2

Naissance : Date 140863 N° Département Commune Pays LB

Adresse : N° 106 Voie Domaine DORVILLE

Code postal 97122 Commune BAIE MAHAULT Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MM pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

certifié conforme à l'original

A. R B A T

SAS au CS : 1.500 euros –Poucet 97190 Le Gosier

RCS Pointe-à-pitre : B 912 407 574

**ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
STATUANT SUR LES OPERATIONS ET LES COMPTES DE L'EXERCICE OUVERT**

DU 01/01/2024 au 31/12/2024

Le 05 mai 2025 à 10 heures

Les associés de la société se sont réunis au siège social de la société sur la convocation de la gérance.

BOU FERRAA Nassif gérant préside l'assemblée

Le président déclare que les conditions requises pour la tenue de l'assemblée, le vote et la majorité sont remplis.

Il déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et elle peut valablement délibérer.

Le rapport de gestion sur les opérations et les comptes de l'exercice écoulé et le texte des projets de résolution et l'exposé des motifs, déjà communiqués aux associés, sont déposés sur le bureau de l'assemblée.

Les documents prescrits par l'article R 2123-18 du Code de Commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé la tenue de l'assemblée.

L'assemblée donne acte de cette déclaration au Président.

Le Président rappelle l'ordre du jour à savoir : lecture du rapport de gestion sur les opérations et les comptes de l'exercice écoulé avec demande d'approbation et quitus à la gérance et projet d'affectation des résultats de l'exercice.

Il lit son rapport, ouvre les débats et un échange de vues a eu lieu.

Le président décide le vote et met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution : approbation et quitus

L'assemblée générale annuelle, au vu de l'exposé des motifs et connaissance prise du rapport sur les opérations et les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2024 , déclare donner son approbation pour l'adoption de rapport sur les opérations et les comptes annuels de l'exercice tels qu'ils lui ont été présentés et donner quitus à la gérance pour l'accomplissement de sa mission..

L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 0€ et l'impôt correspondant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : affectation du résultat

L'assemblée générale affecte le résultat de l'exercice comme suit:

Origine de l'affectation en €			Destination de l'affectation en €				
Résultat exercice	Report à Nouveau	Autres Réserves	Report à Nouveau CR	Réserves légales	Autres réserves	Dividendes	
9.867€	/	/	9.867€	/	/	/	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : conventions

L'assemblée générale, statuant sur le rapport spécial sur les conventions spéciales conclues, poursuivies ou terminées au cours de l'exercice approuve le dit rapport **et principalement avec le gérant associé.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, le cas échéant, l'associé concerné n'a pas pris part au vote.

Quatrième résolution : caractéristiques de l'exercice

L'assemblée générale constate que le niveau des capitaux propres se renforcent et restent toujours supérieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution : pouvoir a tout porteur

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes, aux fins d'accomplir toutes les formalités légales de publicité, de dépôt, d'inscription modificative et de payer au lieu et à la place de la société les frais et les honoraires que la société règle à la signature du présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, le président dresse le présent procès-verbal, le lit avec les associés, présents et le signent.